

Révolution neuchâteloise



« Ici, dans la nuit du 28 au 29 février 1848 fut arboré le drapeau fédéral. Les patriotes loclois le défendirent et le maintinrent en place. Cet acte entraîna la proclamation immédiate de la République au Locle et fut le signal de la Révolution neuchâteloise » . [Plaque commémorative sur le bâtiment de la Fleur-de-Lis]

C'est bien au Crêt-Vaillant, devant l'Hôtel de La Fleur-de-Lis, que les révolutionnaires hissent le drapeau suisse et lancent la Révolution neuchâteloise. La République est proclamée; les révolutionnaires prennent l'Hôtel de Ville et montent à La Chaux-de-Fonds. Le 1er mars, Les patriotes des Montagnes, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz descendent dans le chef lieu. La principauté prussienne de Neuchâtel a vécu.

Préambule d'une révolution

Le 24 février 1848, après trois jours d'émeute, le « roi des français », Louis-Philippe (1773-1850) abdique. L'information se propage rapidement. La plupart des habitants des Montagnes et notamment ceux de la Mère commune accueillent

plus que favorablement la nouvelle.

Les républicains se préparent à l'insurrection. La gendarmerie et les factions royalistes sont aux aguets. La Fleur-de-Lis, de même que l'Hôtel du Commerce, regroupe les sympathisants et le comité proches des idées révolutionnaires.

Drapeau suisse à la lanterne

Le 28 février 1848, Frédéric Pécaut mange calmement à la Fleur-de-Lis. Ce combattant du Sonderbund porte un brassard avec la croix-fédérale. Lorsqu'un gendarme lui demande de retirer cette dernière, Pécaut prévient : « jamais de la vie, je l'ai gagné ».

Pécaut n'en reste pas là. Le matin du 29 février, un drapeau suisse, confectionné par une habitante de la Fleur-de-Lis, Mlle Robert-Suchet, est hissé à l'une des lanternes adjacentes. Trois gendarmes interviennent. Une bagarre s'ensuit.

Informé de la nouvelle, le républicain Henri Grandjean s'en va trouver le colonel Favre-Bulle, en l'invitant à ne pas s'en prendre aux insurgés et, par là même, à sauver sa vie. Le colonel ordonne à ses hommes de déposer les armes.

Proclamation de la République

le comité révolutionnaire loclois fait prendre « la tour » [du Temple] pour empêcher de faire sonner le tocsin. L'imprimeur est sommé de se ranger du côté des insurgés. Une première proclamation est établie : « *Habitants du Locle, une révolution pacifique vient de s'accomplir dans notre localité. Les pouvoirs civils et militaires viennent d'être remis entre nos mains. Nous usons de suite pour vous recommander le calme et l'ordre, qu'au besoin nous saurons maintenir* » [1].

Dans les faits, les révolutionnaires ont pris l'Hôtel-de-Ville. Après plusieurs tractations, le comité royaliste a abdiqué. La gendarmerie du régime prussien est neutralisée. La République est enfin proclamée aux cris de « Vive la République! ».

Expansion

Des cavaliers sont envoyés au Brenets, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers, qui se soulèvent. Le 1er mars, les troupes militaires, sous le commandement de

Fritz Courvoisier, se positionne à La Chaux-de-Fonds. Rejoins par les Républicains des Valons, ils marchent sur Neuchâtel. Le 1er Mars, à 19h00, le Château est pris. Arrêté quelques heures plus tôt à Neuchâtel, le Conseil d'Etat royaliste, qui s'était refusé d'abdiquer, est arrêté et assigné à résidence au Château dans le « Salon rouge ». La victoire est totale.

Gouvernement provisoire et Constituante de 1848

Les loclois Henry Grandjean et Auguste Leuba deviennent membre du gouvernement provisoire. Le 17 et 25 mars 1848, Henry Grandjean (1803-1879), David Perret (1815-1880), Auguste Lambelet (1819-1859), Frédéric-Auguste Zuberbuhler (1796-1866) et l'ouvrier Eugène Huguenin, qui jouera un rôle essentiel pour abattre la contre-révolution de 1856 au Locle, seront élus à la Constituante de la République et canton de Neuchâtel [2].

Statue monumentale « La Liberté » d'Hubert Quéloz

En 1948, devant un parterre d'officiels, composé notamment du Conseiller fédéral, Max Petitpierre, du Général Guisan, du Président du Conseil d'Etat, de représentants des cantons et de l'ensemble des communes neuchâteloises, et de plusieurs centaines de citoyens et citoyennes, un monument de la République est inauguré dans le cadre des commémorations du centenaire de la Révolution neuchâteloise [3].

Fruit d'un jeune artiste chaux-de-fonnier, Hubert Quéloz (1919-1973), cette œuvre, d'une hauteur de près de cinq mètres, se compose d'un cheval au galop écrasant l'aigle prussien ; de l'héroïne qui représente l'enthousiasme révolutionnaire et du « *bel enfant qui crie l'annonce des temps nouveaux* »⁴.

Dans les faits, selon l'historien Thierry Feuz, l'œuvre d'Hubert Quéloz, jeune « *communiste* » de l'après-guerre, bénéficie d'une portée universelle, en tant qu'« *allégorie de toutes les révolutions, de la libération du joug au sens le plus large, applicable à toutes les époques* »⁵.

Bibliographie

JUNG, Fritz, *Comment on fait une Révolution : Artisans loclois de la République de 1848*, « Annales locloises », Le Locle, 1948.

Notes

1. JUNG, p. 11.
 2. JUNG, p. 13-20.
 3. Dans les faits, l'inauguration se fit devant un artefact en plâtre. La véritable statue fut transportée de la carrière de Fenin par la Vue des Alpes en 1949.
 4. L'IMPARTIAL (NUSSBAUM, J.-M.), « Le Locle possédera bientôt son monument de la République », 22 juillet 1947.
 5. FEUZ, Thierry, tiré de « Mémoire de la révolution neuchâteloise de 1848 ». In *L'EXPRESS*, 28 février 2006
- > Frise chronologique